

la-Colonne. La fortune de Fauquette de la Perrière fut engloutie dans le même gouffre où disparut la puissance de Brancion, gouffre creusé par les prodigalités de Josseran-le-Grand, et les dépenses nécessitées par les dernières croisades, auxquelles il prit part avec son fils Henri.

Toutefois, dans les pactes de famille qui suivirent ce grand désastre, on assura à Fauquette, pour son douaire, la possession du fief et châtel de Cortevaix, dernier relief de la fortune de Brancion. On trouve dans les Olim une enquête faite en 1266, suivie d'un arrêt qui lui assure la possession de cette terre, disputée par Anceau de Sercy, seigneur du voisinage, mari d'une de ses belles-sœurs (1). Elle put donc conserver ce titre de dame de Cortevaix, qu'elle prend dans deux chartes du cartulaire de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, de 1291 (2). Elle parvint à un âge très-avancé, ainsi que le prouve une reprise de fief faite en son nom et au nom de sa fille Marguerite, entre les mains de la prieure de Lancharre, au mois d'octobre 1293, où on lit : « . . . . Nos Falqua, domina de Cortevais, relicta illustris viri domini Henrici quondam domini Branciduni notum facimus . . . . Si vero Falqueta, impubes filia Renaldi de Traves, quondam domicelli, et uxoris sue Margarete, filie nostre, benefacta sit monialis Encherie . . . , etc. (3). » Cette charte prouve que Fauquette de la Perrière posséda Cortevaix (4) jusqu'à la fin de sa vie. Elle ne mentionne que cette fille Marguerite, dont le mari Renaud de Choiseul, de la maison de Traves, était déjà mort; Fauquette n'eut effective-

(1) Olim, t. I, p. 234 et 645.

(2) Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, n<sup>os</sup> 447 et 450.

(3) *Histoire de Lancharre*, par Henri Bataut, p. 33.

(4) Cortevaix, Com. arrt. de Mâcon.